



**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2019**

Paris, France, le 21 février 2020 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers audités, établis conformément au référentiel comptable français ainsi que ses résultats financiers audités, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces résultats financiers audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 février 2020. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 16,2 millions d'euros (0,259 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, contre 15,8 millions d'euros (0,253 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 16,0 millions d'euros (0,255 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, contre 15,7 millions d'euros (0,252 € par action) en 2018.

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré des produits d'exploitation de 24,2 millions d'euros en 2019, en hausse par rapport aux 23,9 millions d'euros comptabilisés en 2018.

Selon les IFRS, EURO a enregistré des produits d'exploitation de 24,1 millions d'euros en 2019, en hausse par rapport aux 23,9 millions d'euros comptabilisés en 2018.

Le 13 juin 2019, EURO a versé des dividendes d'un montant de 12,5 millions d'euros (0,20 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 31 décembre 2019, le montant de la trésorerie s'élevait à 31,6 millions d'euros, contre 25,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette hausse résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles, partiellement neutralisée par la distribution de dividendes en 2019.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2019, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (10,6 % des actions en circulation ; 12,0 % au 31 décembre 2018) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,3 % au 31 décembre 2018).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres négociables. En IFRS, la perte de 0,7 million d'euros a été enregistrée dans les autres éléments du résultat global (8,5 millions d'euros en 2018). Selon le référentiel comptable français, la perte de 0,5 million d'euros a été comptabilisée dans le résultat financier au compte de résultat (3,0 millions d'euros en 2018).

Actifs de redevances

(Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations)

Au 31 décembre 2019, les tests de dépréciation de la Société ont déterminé que certains faits et circonstances représentaient un potentiel indice de perte de valeur pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Paul Isnard. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Un nouveau code minier, qui devait être adopté à la fin de 2019, et qui a été reporté à une date ultérieure, clarifiera le cadre et les normes environnementales des activités minières en France. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la JV), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, créent des incertitudes quant à l'obtention des différents permis et autorisations non encore obtenus à ce jour et nécessaires au développement du Projet, et pourraient avoir une incidence sur la capacité opérationnelle et financière du Projet. Toutefois, les travaux concernant la conception du Projet et son cadre environnemental se poursuivent. Lors du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2019, la Société a retenu comme hypothèse que les différentes autorisations et permis seraient obtenus et ce dans des conditions qui permettront à la Compagnie Minière Montagne d'Or de réaliser ce projet, malgré un calendrier incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Analyse des résultats financiers établis conformément au référentiel comptable français pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comparativement à 2018

Selon le référentiel comptable français, les produits ont totalisé 24,2 millions d'euros en 2019, en hausse par rapport aux 23,9 millions d'euros comptabilisés en 2018. Ces produits provenaient de la redevance de la mine Rosebel pour un montant de 24,2 millions d'euros en 2019 (2018 : 23,5 millions d'euros). La hausse de ces produits s'explique par la conjonction de trois éléments, à savoir l'incidence d'un cours moyen de l'or plus élevé de 1 393 USD l'once en 2019, contre 1 266 USD l'once en 2018 (2,5 millions d'euros), l'incidence de la dépréciation de l'euro (1,2 million d'euros), partiellement compensée par le recul de la production d'or à 264 307 onces en 2019, contre 302 114 onces en 2018 (3,0 millions d'euros). Au cours de 2019, il n'y a pas eu d'autres redevances versées par des tiers en Guyane française, comparativement à des produits de 0,4 million d'euros en 2018.

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation (hors dotation aux amortissements et dépréciations) se sont élevées à 0,94 million d'euros en 2019, contre 0,80 million d'euros en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives et des jetons de présence en 2019. En 2019, les charges d'exploitation comprennent également une perte de 0,08 million d'euros concernant une créance de redevance provenant de tiers précédemment surestimée.

Les dotations aux amortissements de 0,38 million d'euros en 2019 étaient inférieures comparativement à 0,43 million d'euros en 2018, ce qui est essentiellement dû à la baisse de la production de la mine Rosebel en 2019.

Les produits des placements se sont élevés à 0,7 million d'euros en 2019, par rapport à 0,4 million d'euros en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des soldes bancaires en 2019.

Les résultats financiers comprennent des gains de change sur les comptes bancaires de 0,7 million d'euros en 2019 comparativement à des gains de change sur les comptes bancaires de 1,3 million d'euros en 2018. La diminution des gains de change en 2019 est principalement due à une variation plus faible du taux de change de clôture de l'euro par rapport au dollar américain en 2019 comparativement à 2018.

Selon le référentiel comptable français, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 7,6 millions d'euros en 2019, contre 7,4 millions d'euros en 2018. Cette hausse tient principalement à l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables, partiellement neutralisée par les ajustements de change, et par l'incidence d'une baisse du taux d'imposition en 2019 par rapport à 2018.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison de 2019 par rapport à 2018 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 16,0 millions d'euros (0,255 € par action) en 2019, contre 15,7 millions d'euros (0,252 € par action) en 2018.

Selon les IFRS, les produits ont totalisé 24,1 millions d'euros en 2019, en hausse par rapport aux 23,9 millions d'euros comptabilisés en 2018. Ces produits provenaient principalement de la redevance de la mine Rosebel pour un montant de 24,2 millions d'euros en 2019 (2018 : 23,5 millions d'euros). La hausse de ces produits s'explique par la conjonction de trois éléments, à savoir l'incidence d'un cours moyen de l'or plus élevé de 1 393 USD l'once en 2019, contre 1 266 USD l'once en 2018 (2,5 millions d'euros), l'incidence de la dépréciation de l'euro (1,2 million d'euros), partiellement compensée par le recul de la production d'or à 264 307 onces en 2019, contre 302 114 onces en 2018 (3,0 millions d'euros). En 2019, les autres redevances versées par des tiers en Guyane française comprennent la reprise de -0,1 million d'euros d'une créance de redevance précédemment surestimée, contre des produits de 0,4 million d'euros en 2018.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,56 million d'euros en 2019, contre 0,48 million d'euros en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives et des jetons de présence en 2019.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,47 million d'euros en 2019, contre 0,51 million d'euros en 2018, une baisse qui s'explique principalement par la diminution de la production de la mine Rosebel, partiellement compensée par l'incidence de la dépréciation de l'euro en 2019.

Les produits des placements se sont élevés à 0,7 million d'euros en 2019, par rapport à 0,4 million d'euros en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des soldes bancaires en 2019.

EURO a comptabilisé des gains de change de 0,06 million d'euros en 2019, contre 0,27 million d'euros en 2018, principalement en raison d'une baisse du taux de change de clôture de l'euro face au dollar américain en 2019, comparativement à 2018. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la charge d'impôt sur le résultat.

En IFRS, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 7,94 millions d'euros en 2019, contre 7,86 millions d'euros en 2018. Cette hausse tient principalement à l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables, partiellement neutralisée par des écarts de conversion, et par l'incidence d'une baisse du taux d'imposition en 2019 par rapport à 2018.

Comparaison du quatrième trimestre clos le 31 décembre 2019 par rapport à la même période en 2018 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 4,2 millions d'euros (0,068 € par action) au quatrième trimestre 2019, contre 4,8 millions d'euros (0,077 € par action) au quatrième trimestre 2018.

Les produits se sont établis à 6,0 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2019, en baisse de 13 % par rapport aux 6,9 millions d'euros enregistrés au quatrième trimestre 2018. Ces produits proviennent principalement de la redevance de la mine Rosebel pour 6,0 millions d'euros (quatrième trimestre 2018 : 6,8 millions d'euros). La baisse des produits, qui s'explique principalement par la diminution de la production d'or à 59 052 onces au quatrième trimestre 2019 comparativement à 88 940 onces à la même période de 2018 (2,3 millions d'euros), a été en partie compensée par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 481 dollars américains l'once durant le quatrième trimestre de 2019, contre 1 226 dollars américains l'once durant le quatrième trimestre 2018 (1,3 million d'euros), ainsi que par la dépréciation de l'euro (0,2 million d'euros). Il n'y a pas eu d'autre redevance versée par des tiers en Guyane française au cours du quatrième trimestre 2019 (quatrième trimestre 2018 : 0,1 million d'euros).

En IFRS, EURO a comptabilisé au quatrième trimestre 2019 une charge d'impôt sur le résultat de 1,7 million d'euros, contre 2,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2018. Cette baisse, qui tient principalement à une diminution des produits et des écarts de conversion, a été partiellement compensée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Perspectives

La production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 264 307 onces en 2019 et devrait s'établir entre 184 000 et 205 000 onces en 2020. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 15,7 millions d'euros et 17,6 millions d'euros (soit entre 18,1 millions de dollars américains et 20,2 millions de dollars américains) en 2020. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 350 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,15 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 195 000 onces, se chiffrerait à environ 1,9 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO avoisinerait 0,8 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Columbus Gold corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 31 décembre 2019, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Selon la réglementation (article L.233-7 du Code de commerce), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90 % des droits de vote d'EURO. Au 31 décembre 2019, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée « Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net